



**Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan**

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Rapport n°20230911-01
Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du lundi 11 septembre 2023
Délibération 2023-38

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Affiché le

ID : 056-200049708-20230911-2023_38-DE

ORDRE DES VICES-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 septembre à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 04 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au Conseil Départemental du Morbihan à VANNES sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Pascal BARRET (*Arradon*)
Mme Frédérique GAUVAIN (*Arzon*)
Mme Claire MASSON (*Auray*)
M. Frédéric LAURENT (*Baden*)
Mme Stéphanie LEMOINE (*Berric*)
M. Benoît MADEC (*Crac'h*)
Mme Muriel CLÉRY (*Damgan*)
M. Luc LE TRIONNAIRE (*Elven*)
M. Daniel LORCY (*Ile d'Arz*)
Mme Brigitte CORFMAT (*Lauzach*)
M. Sandrine CADORET (*La Trinité Surzur*)
M. Alain BRULE (*Le Bono*)
Mme Pascale MEYER (*Le Hézo*)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(*Le Tour du Parc*)
M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)
M. Jacques LE METAYER (*Meucon*)
M. Gérard SALOMON (*Monterblanc - suppléant*)
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*)
M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)
M. Jean-Michel YANNIC (*Sainte-Anne-d'Auray*)
M. Frédéric PINEL (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)
Mme Marie Thérèse PERENNOU (*St-Nolff*)
Mme Marine BARDOU (*Saint-Philibert*)

Absents excusés :

M. Noël PAUL (*Ambon*)
M. Honoré GUIGOURES (*Plescop*)
Mme Sylvie LASTENNET (*Ploeren*)
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint Armel*)
Mme Gaëlle PRIGENT (*Saint Avé*)

Procurations :

M. Noël PAUL (*Ambon*) donne procuration à Muriel CLERY
Mme Nathalie COURTRAI (*Saint Armel*) donne procuration à Ronan LE DELEZIR.
Mme Stéphanie HERPE (*Sulniac*) donne procuration à Anne GALLO.
M. David ROBO (*Vannes*) donne procuration à Fabien LE GUERNEVE.
M. Stéphane LOHEZIC (*Conseil Départemental*) donne procuration à David LAPPARTIENT

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Julie BOISRAME, Mme Morgane DALLIC, M. Sophie GIRAUD, Mme Muriel HASCOËT, M. Ronan PASCO,
Mme Marie TAVENNEC.

Mme Sylvie SCULO (*Séné*)
M. Éric MAHE (*Surzur*)
M. Yves LOUIS (*Theix-Noyal*)
M. Bruno BODARD (*Treffléan*)
M. Jean-Marie LABESSE (*Arc Sud Bretagne*)
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)
M. Thierry EVENO
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. David LAPPARTIENT
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Claude LE JALLE (*Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération*)
M. Jean-Philippe PERIES
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(*Questembert Communauté*)
Mme LE BRETON Marie-Jo (*Conseil Départemental*)
Mme Gaëlle FAVENNEC (*Conseil Départemental*)
Mme Soizic PERRAULT (*Conseil Départemental-
suppléante*)
M. Gaël BRIAND (*Conseil Régional*)
Mme Anne GALLO (*Conseil Régional*)
M. Fabien LE GUERNEVÉ (*Conseil Régional*)
M. Simon UZENAT (*Conseil Régional*)

Mme Camille PETERS (*Sarzeau*)
Mme Stéphanie HERPE (*Sulniac*)
M. David ROBO (*Vannes*)
M. Stéphane LOHEZIC (*Conseil Départemental*)

ORDRE DES VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Le Conseil d'Etat dans sa décision du 27 juillet 2005 (req. n° 271653), relève qu'aucune disposition du CGCT ne régit, soit directement, soit par renvoi aux règles applicables aux collectivités territoriales, les conditions dans lesquelles doit être déterminé le rang des vice-présidents d'un syndicat mixte ouvert.

Monsieur le Président propose une interruption de séance, pour laisser le temps aux Vice-Présidents de s'accorder sur l'ordre dans lequel ils seront placés au sein du Syndicat Mixte.

Si des désaccords devaient persister au-delà du temps accordé par le Président pour la détermination de l'ordre des Vice-Présidents, Monsieur le Président se réserve la possibilité de solliciter le Comité Syndical pour solutionner ceux-ci par une élection pour chaque rang de Vice-Président.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical :

- DECIDE à l'unanimité de procéder au vote de l'ordre des vice-présidents à main levée
- VOTE à l'unanimité l'ordre des vice-présidents du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan suivant :
 - 1^{ère} vice-présidente : Anne GALLO
 - 2^{ème} vice-présidente : Marie Jo LE BRETON
 - 3^{ème} vice- président : Luc LE TRIONNAIRE
 - 4^{ème} vice-président : Patrick CAMUS

Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,

Ronan LE DELEZIR

